

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



26034449

Reçu le

27 FEV. 2026

Tribunal de l'entreprise de Liège
division Greffe
Marché-en-Famenne

N° d'entreprise : **0466 218 721**

Nom

(en entier) : **INDUSTRIAL RECYCLERS HOLDING**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Parc Industriel Dochamps 5 à 6960 MANHAY**

Objet de l'acte : Révocation mandat

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23/12/2025

En date du 23/12/2025, s'est tenue au siège, une assemblée générale extraordinaire de la SA INDUSTRIAL RECYCLERS PROPERTY.

Ordre du jour :

- ☐ Révocation du mandat du commissaire
☐ Décharge pour son mandat clôturé

Délibérations :

☐ L'assemblée générale décide de révoquer le mandat du commissaire de la SRL 3R, LEBOUTTE & CO (BCE 0460.983.491) agréée auprès de l'I.R.E. sous le numéro B00313 et représentée par Monsieur RAHIER Samuel, agréé auprès de l'I.R.E. sous le numéro A02210, et ayant son siège social Boulevard Emile de Laveleye, 203 à 4020 LIEGE, en date du 23 décembre 2025.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

☐ Par vote spécial et distinct, la décharge lui est accordée à l'unanimité pour toute la durée de son mandat clôturé.

☐ L'assemblée générale désigne comme mandataire spécial la SRL VERDIN & ASSOCIES, représentée par l'un de ses administrateurs, ayant son siège Voie de l'Ardenne n° 12 à 4053 EMBOURG, et inscrite auprès de la BCE n° 0880.440.393, avec pouvoir de subdélégation, afin de pourvoir aux formalités prévues par le Code des Sociétés et Associations, aux formalités relatives aux dépôts auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions prises. De plus, l'assemblée générale charge la SRL VERDIN & ASSOCIES d'effectuer toutes autres formalités de publicités qui n'émaneraient pas du Code des Sociétés et Associations (registre UBO, eStox). La SRL VERDIN & ASSOCIES ne prend aucune décision à ce sujet, mais se limite à une assistance technique relative aux formalités administratives de dépôt au greffe résultant des décisions prises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal.

MEA VOTA
représentée par Monsieur Marc PARTHOENS
Président
Scrutateur

VARLIP
représentée par Monsieur Jean-Philippe
MITULA

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).